



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 6 mars 2019

Parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier : le préfet de la Vendée a signé la dernière des décisions nécessaires à la réalisation du projet

Par arrêté de ce jour, le préfet de la Vendée vient de signer au bénéfice de réseau de transport d'électricité (RTE) une dérogation pour arrachage, enlèvement et transport de spécimens d'une espèce végétale protégée et pour perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées. Cette autorisation était nécessaire pour permettre à RTE de réaliser les travaux de raccordement électrique terrestre du parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Il s'agit là de la dernière des dix autorisations sollicitées par la société des éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) et réseau de transport d'électricité (RTE) avant de pouvoir construire le projet de parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Pour mémoire, les porteurs de projet ont déposé leurs premières demandes d'autorisation le 9 mai 2017. Cette décision vient donc marquer un terme à 22 mois d'instruction, au cours desquels ont été consultés plusieurs collectivités territoriales, associations, comités, fédérations, services de l'État, commissions administratives, ainsi que le public qui a pu s'exprimer lors d'une enquête publique qui s'est tenue du 4 avril au 23 mai 2018 et lors de consultations du public dont la dernière a eu lieu du 5 au 25 février 2019.

Avec une puissance totale de 496 MW, le parc doit produire en moyenne 2 000 GWh par an, soit la consommation électrique annuelle de 850 000 personnes.

